

Pompe de Relevage

Généralités

La pompe de relevage sert à relever les eaux d'une certaine hauteur dans le cas où celles-ci se situent à un niveau inférieur par rapport au réseau d'égout. On la trouve généralement dans les niveaux inférieurs des immeubles d'habitation.

La pompe de relevage est immergée dans un réservoir d'eau. Il s'agit d'un système fermé, la pompe aspire et propulse le contenu du réservoir dans un tuyau, dit « de refoulement ». Elle est munie d'un moteur électrique à turbine pour drainer l'eau vers le conduit d'évacuation.

Le dispositif d'évacuation de la pompe peut être automatique ou manuel. Dans la grande majorité des cas, sur les immeubles d'habitation les systèmes sont automatiques, c'est à dire qu'ils sont munis d'un ou plusieurs flotteurs dont le niveau déclenche ou stoppe le fonctionnement de la pompe.



La Réglementation

Article 29 du règlement sanitaire : Evacuation des eaux pluviales et usées.

La prestation

Actions réalisées :

- Contrôle de l'armoire du tableau électrique et des connexions,
- Test et vérification des régulateurs de niveau,
- Nettoyage des crépines,
- Contrôle du réseau d'évacuation (clapet anti-retour/vannes),
- Essais de fonctionnement.

Si la pompe de relevage est immergée nous réalisons un pompage de celle-ci à l'aide de camions pompes spécialement adaptés.

Prévention et préconisation

Au delà de la maintenance classique, nous intervenons également dans le cadre de dépannages ponctuels. Nous réalisons des travaux de remise en état, tel-que, l'entretien ou remplacement des flotteurs, des crépines, la vérification des connexions électrique ou le remplacement de la pompe.

